



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PRIME AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE :

Conformément à l'article 6, paragraphe 1.1 du Code municipal, la Municipalité de Saint-Prime a aliéné le bien suivant, de la façon, en faveur de la personne et au prix indiqué ci-dessous, au cours des mois de :

<u>Bien vendu</u>	<u>Acquéreurs</u>	<u>Prix</u>
<u>Septembre 2023</u>		
Lot 5 631 934 Cadastre du Québec	Samuel Bélanger	22 500 \$

Donné à Saint-Prime, ce 4^e jour du mois d'octobre deux mille vingt-trois.

Claudia Gagnon
Directrice générale / greffière-trésorière par intérim